

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 octobre 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-10-926 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 octobre 2014 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 4.8 Ordonnance de début des travaux / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry - phase 1

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 15 septembre 2014 ainsi que séance extraordinaire du 29 septembre 2014
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Tourisme Suroît / Gala Grand Prix Inspiration 2014 / Achat de billets
 - 4.4 Soirée Ovations Vaudreuil-Soulanges 2014 / Achat de billets
 - 4.5 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement / Cotisation annuelle 2014-2015
 - 4.6 Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de soutien
 - 4.7 Opération Nez rouge 2014 / Commandite soirée exclusive
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Toponymie / Rue Sunset / Modification de la résolution 14-09-840
 - 5.2 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 347, rue Bourget
 - 5.3 Établissement / Servitude de drainage / 439, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Partie du lot 1 674 085 / Autorisation de signature
 - 5.4 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 331, rue Émond
 - 5.5 Règlement hors cour / Réclamation / 104, rue Lully

6. Finances et trésorerie

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 septembre 2014

7. Ressources humaines

7.1 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants d'activités libres

7.2 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Caissières

7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Moniteurs ou sauveteurs

7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Préposées aux loisirs

7.5 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

7.6 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis aux comptes à payer

7.7 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire d'une étudiante stagiaire à titre d'inspectrice municipale 2

7.8 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier

7.9 Service des eaux / Départ à la retraite / Opérateur d'usine en traitement de l'eau potable

7.10 Service des travaux publics / Prolongation de la période d'essai / Journaliers réguliers saisonniers

7.11 Service des travaux publics / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle

7.12 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation d'embauche / Coordonnateur en environnement

8. Communications

9. Informatique et géomatique

9.1 Renouvellement / Convention d'octroi de licence d'utilisation / Logiciel COBA RH/paie

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

11.1 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Championnat canadien de la Légion Jeunesse en Colombie-Britannique / Aide financière

11.2 Club de natation Les Citadins / Qualification régionale / Jeux du Québec / Aide financière

11.3 Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel / Événement « Les Anciens Canadiens de Montréal » / Commandite

12. Protection publique

12.1 Mesures d'urgence / Coordonnateur et coordonnateur adjoint / Désignation

13. Travaux publics

13.1 Disposition de biens abandonnés / 60, rue Bourget

13.2 Circulation / Retrait / Arrêt obligatoire et passage piétonnier / Rue Chicoine

13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-32 / Vente de biens excédentaires

13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-25 / Fourniture et installation d'une plate-forme élévatrice à l'édifice Jean-Marc Ducharme

13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-30 / Nettoyage des conduites d'égout sanitaire et nettoyage des puisards

- 13.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-27 / Travaux de réparation de fissures, imperméabilisation et drainage des fondations du bâtiment situé au 143, boulevard Harwood
- 13.7 Circulation / Interdiction de stationnement sur une distance de 5 mètres de part et d'autre d'une mesure de modération de circulation
- 13.8 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Forbes

14. Eaux

15. Services techniques

- 15.3 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Mozart
- 15.4 Rejet de l'offre de service / Appel d'offres n° 401-110-14-35 / Travaux de réparation des structures des piscines et pataugeoires Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste
- 15.6 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-17 / Entrepreneur général / Aménagement d'un amphithéâtre extérieur naturel et d'une scène dans le parc de la Maison-Valois
- 15.7 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-12-25 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive
- 15.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-34 / Travaux de réhabilitation du stationnement municipal de l'avenue de la Fabrique

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 septembre 2014
- 16.2 PIIA / 3000, boulevard de la Gare / Modification au plan concept d'aménagement / Nouvel accès / Lot 4 865 030 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-09-137
- 16.4 PIIA / 182 à 188, boulevard Harwood / Réfection de la façade / Lot 1 545 848 / Zone C2-708 / CCU n° 14-09-139
- 16.5 PIIA / 3-5, rue Saint-Michel / Modification de l'architecture du bâtiment principal et du garage détaché / Lot 1 675 450 / Zone C2-256 / CCU n° 14-09-140
- 16.6 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275 / Projet de développement résidentiel / Lots 3 961 520 et 3 374 796 / Zone I2-645 / CCU n° 14-09-143
- 16.7 PIIA / 3051-3061, boulevard de la Gare / Enseigne communautaire sur poteau / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU n° 14-09-147
- 16.8 PIIA / 358, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 546 074 / Zone H5-516 / CCU n° 14-09-148
- 16.9 PIIA / 75 à 83, route De Lotbinière / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-09-149
- 16.12 PIIA / 19, rue Saint-Louis / Rénovation extérieure / Lot 1 675 471 / Zone H2-252 / CCU n° 14-08-132 / Modification de la résolution 14-09-867

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption second projet / Règlement n° 1274-17 / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-217 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1692-01 / Modification / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville
- 18.4 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-Haut au bout des rues du Canari et des Alouettes

- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-Haut au bout des rues du Canari et des Alouettes
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1480-12 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1693-01 / Règlement abrogeant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Harden » / Entrées de services municipaux et remplacement d'un ponceau / Chemin Dumberry

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-10-927 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 15 septembre 2014;
- séance extraordinaire du 29 septembre 2014.

« ADOPTÉE »

14-10-928 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-10-929 Tourisme Suroît / Gala Grand Prix Inspiration 2014 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Gala Grand Prix Inspiration organisé par Tourisme Suroît;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets au montant de 100 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le Gala Grand Prix Inspiration organisé par Tourisme Suroît qui se tiendra le 23 octobre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-930 Soirée Ovations Vaudreuil-Soulanges 2014 / Achat de billets

CONSIDÉRANT la tenue de la 6^e édition du concours Ovations Vaudreuil-Soulanges visant à promouvoir les entreprises, personnes ou organismes communautaires de qualité qui se démarquent dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 8 billets au montant de 55 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister au dévoilement des gagnants du concours Ovations Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 12 novembre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-931 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement / Cotisation annuelle 2014-2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et ce, pour un montant de 172,46 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-932 Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de soutien

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation et de soutien adoptées par la Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion lors de l'assemblée de son conseil d'administration tenue le 27 janvier 2014 et soumises à la Ville le 25 septembre 2014;

CONSIDÉRANT la tenue de l'Omnium de golf du maire présenté par la Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} octobre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Service des finances et de la trésorerie de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit autorisé à effectuer la comptabilité et la gestion de la trésorerie pour la Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion;

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit autorisé à analyser les demandes d'aide financière reçues par la Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion;

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire assure le soutien logistique nécessaire à la bonne réalisation de l'Omnium de golf du maire présenté par la Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire ainsi qu'au directeur du Service des finances et de la trésorerie afin qu'ils apportent à la Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion l'assistance requise.

« ADOPTÉE »

14-10-933 Opération Nez rouge 2014 / Commandite soirée exclusive

CONSIDÉRANT une demande de commandite exclusive d'une soirée lors de la campagne Opération Nez rouge 2014 présentée par le Centre d'action bénévole L'Actuel;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rendre les routes sécuritaires, de prévenir les accidents en offrant un service d'accompagnement et d'éduquer la population de conducteurs automobiles à prendre conscience des devoirs civiques liés à un tel privilège;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 600 \$ soit versé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre de commandite exclusive d'une soirée dans le cadre du service d'accompagnements offert à la population de Vaudreuil-Dorion par Opération Nez rouge du 5 au 31 décembre 2014 inclusivement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-934 Toponymie / Rue Sunset / Modification de la résolution 14-09-840

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-840 modifiant les adresses de certaines propriétés sises sur la rue Sunset et le cercle Crescent;

CONSIDÉRANT qu'il convient de retirer l'adresse de l'une de ces propriétés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retiré de la liste des adresses des propriétés énumérées à la résolution 14-09-840 l'immeuble portant le matricule 5333-98-6713 sis au 1, rue Sunset, et que son adresse demeure inchangée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Postes Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

La conseillère M^{me} Céline Chartier quitte son siège.

14-10-935 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 347, rue Bourget

CONSIDÉRANT la réclamation de Desjardins Assurances générales, compagnie d'assurance, pour un montant total de 5 120,45 \$ pour des dommages survenus à la suite d'un refoulement d'égout au 347, rue Bourget, le 5 avril 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 15 septembre 2014 de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, à l'effet de régler hors cour la réclamation en assumant la totalité des dommages encourus;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de rembourser le montant total de la réclamation, soit 5 120,45 \$, le tout conditionnellement à la signature, par la requérante, d'un reçu-quittance;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

La conseillère M^{me} Céline Chartier reprend son siège.

14-10-936 Établissement / Servitude de drainage / 439, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Partie du lot 1 674 085 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction par le propriétaire du 439, boulevard de la Cité-des-Jeunes, pour un projet d'établissement d'une garderie;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'une gestion des eaux pluviales et que le rejet de ces eaux doit se diriger vers un cours d'eau récepteur;

CONSIDÉRANT la présence d'un cours d'eau récepteur sur une partie du lot 1 674 085 appartenant à la Ville de Vaudreuil-Dorion et lequel est limitrophe au 439, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder une servitude de drainage en faveur du 439, boulevard de la Cité-des-Jeunes, représentant le lot 1 674 086 sur une partie du lot 1 674 085;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir sur une partie du lot 1 674 085 d'une superficie totale de 144,8 mètres carrés, le tout tel que montré à la description technique préparée le 9 décembre 2013 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant la minute 13377 dans son dossier R20798-2-5, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE l'acte de servitude devra prévoir que le propriétaire du 439, boulevard de la Cité-des-Jeunes, soit entièrement responsable d'entretenir à ses frais la surface et le fossé dans lequel seront évacuées les eaux et qu'en aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable d'un préjudice causé à la propriété ou au système d'égout du propriétaire;

QUE tous les frais relatifs à la préparation de l'acte notarié ainsi que sa publication sont à la charge du propriétaire.

« ADOPTÉE »

14-10-937 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 331, rue Émond

CONSIDÉRANT l'action intentée à l'encontre de la Ville par Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (en reprise d'instance), pour un montant de 31 965,19 \$ à l'égard de dommages subis à l'occasion d'un refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dommages résulte du mauvais entretien de la conduite d'égout du propriétaire;

CONSIDÉRANT l'analyse de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, et de M. Jean St-Antoine, directeur du Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte de l'acceptation par la requérante de l'offre de règlement de la Ville pour un montant de 11 393,11 \$ en règlement complet et final, en capital, intérêts et frais de cette réclamation, le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et son assurée, d'un reçu-quittance;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement en conséquence;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-938 Règlement hors cour / Réclamation / 104, rue Lully

CONSIDÉRANT qu'une erreur de mesurage de la Ville a entraîné des coûts supplémentaires pour la construction d'une allée de stationnement d'une propriété sise au 104, rue Lully;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'indemniser les propriétaires dudit immeuble;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le paiement d'une somme de 550 \$ aux propriétaires de l'immeuble sis au 104, rue Lully, à titre d'indemnité complète et finale en rapport avec l'erreur de mesurage précitée, le tout conditionnellement à la signature d'un reçu-quittance;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-939 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 septembre 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 12 septembre 2014 totalisant un montant de 1 227 953,91 \$.

14-10-940 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants d'activités libres

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 18 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de MM. Shane Stanworth-Belleville, Alexandre Fortier, Jordan Marion-Gallant, Alex Gareau, Jesse Barker et Marc-Olivier Landry à titre d'étudiants surveillants d'activités libres pour le Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 4 octobre 2014 et le 15 avril 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C - Salarié étudiant – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-941 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Caissières

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées par M^{me} Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 22 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Andréanne Vincent, Nellie Quane-Arsenault et Laurelle Quintin aux postes de caissières au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, au plus tôt à compter du 3 octobre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-942 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Moniteurs ou sauveteurs

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées par M^{me} Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 22 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Annie-Claude Belisle, Mélanie Lalonde-Gagné, Mélanie Bolduc et Solina Campeau ainsi que de M. Simon LeBel aux postes de moniteurs/monitrices ou de sauveteurs/sauveteuses au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, au plus tôt à compter du 27 septembre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-943 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Préposées aux loisirs

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées par M^{me} Josiane Lafontaine, chef de division – Animation et programmation par intérim, en date du 19 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Geneviève Lalande et Marianne Chamberland à titre de préposées aux loisirs au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 4 octobre 2014 pour M^{me} Lalande et du 6 octobre 2014 pour M^{me} Chamberland, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 2 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-944 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ainsi que la demande d'approbation d'embauche temporaire de M^{me} Christelle Felx, chef de division – Bibliothèque par intérim, en date du 10 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Mélissa Gagné au poste de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 17 septembre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 5 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-945 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire /
Commis aux comptes à payer**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget, en date du 19 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Lison Chartrand au poste de commis aux comptes à payer au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 29 septembre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-946 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Embauche temporaire d'une étudiante stagiaire à titre d'inspectrice
municipale 2**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire, en date du 17 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Guylaine Cheli à titre d'étudiante stagiaire dans le cadre du programme d'études en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), et ce, pour la période comprise entre le 14 octobre 2014 et le 23 décembre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – 75 % - classe 11 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-947 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la résolution 14-03-258;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable effectuée par MM. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, et Sylvain Malo, contremaître – Voirie et signalisation, en date du 9 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Yvon Bouffard dans son poste de journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du 18 septembre 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bouffard.

« ADOPTÉE »

14-10-948 Service des eaux / Départ à la retraite / Opérateur d'usine en traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Richard Chevrier, opérateur d'usine en traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, transmise le 22 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Richard Chevrier, opérateur d'usine en traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015;

QUE la Ville remercie M. Chevrier pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses 32 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

14-10-949 Service des travaux publics / Prolongation de la période d'essai / Journaliers réguliers saisonniers

CONSIDÉRANT les résolutions 14-01-034, 14-01-035 et 14-03-258;

CONSIDÉRANT les qualifications requises lors des affichages de postes de journaliers réguliers saisonniers, notamment le permis de conduire classe 3, lequel était requis dans les six mois suivant l'embauche;

CONSIDÉRANT les appréciations de rendement favorables effectuées en août et septembre 2014 par MM. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, et Pierre-Luc Séguin, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs par intérim;

CONSIDÉRANT la discussion intervenue le 16 septembre 2014 dans le cadre d'une rencontre avec le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prolonge la période d'essai des salariés suivants, et ce, jusqu'au 15 décembre 2014, afin qu'ils puissent compléter leur démarche dans le but d'obtenir leur permis de conduire classe 3 :

- M. Bruce Beauchesne;
- M. Francis Addison;
- M. Mathieu Courval;
- M. Serge Asselin;

QUE la période d'essai de M. Jean-Luc Boucher soit prolongée de trois mois, et ce, à compter de la date de son retour au travail;

QU'il est entendu que ces salariés pourront être confirmés dans leur poste dès qu'ils présenteront la preuve de l'obtention de leur permis classe 3;

QUE la Ville se réserve le droit de mettre un terme à l'emploi des salariés qui ne satisferont pas à la condition prévue dans les délais prescrits.

« ADOPTÉE »

14-10-950 **Service des travaux publics / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle**

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service des travaux publics en date du 8 juillet 2014 en vertu de la résolution 14-07-681;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

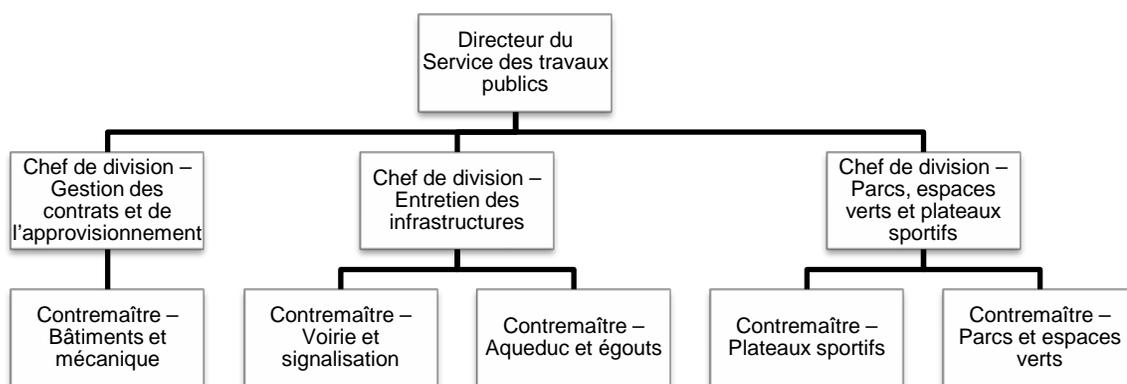
Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle du Service des travaux publics telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QUE l'unité – Bâtiments et mécanique relève de la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, et ce, à compter du 7 octobre 2014;

QU'en conséquence et sans limiter la généralité de ce qui précède, le poste de contremaître – Bâtiments et mécanique relève du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

QUE toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle auxquelles ce poste était lié et lesquelles peuvent être incluses à une convention collective, à une Entente, à un règlement ou à une résolution, soient abolies en date du 7 octobre 2014;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**14-10-951 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Prolongation d'embauche / Coordonnateur en environnement**

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-947;

CONSIDÉRANT le retour au travail à temps complet de la titulaire du poste de coordonnatrice en environnement le 29 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les besoins au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Hugues Charbonneau, chef de division – Environnement, en date du 3 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de M. Mathieu Normandeau à titre de coordonnateur en environnement au sein de la division - Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 10 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-610-00-150	(Salaires cols blancs – SDAT)	18 500 \$
À : 02-470-00-150	(Salaires cols blancs – environnement)	18 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-952 Renouvellement / Convention d'octroi de licence d'utilisation /
Logiciel COBA RH/paie**

CONSIDÉRANT que la convention intervenue entre la Ville et la firme COBA pour l'utilisation du logiciel RH/Paie 5.0 arrive à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la convention d'octroi de licence d'utilisation du logiciel COBA RH/Paie 5.0 pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, le tout tel que soumis par la firme Berger Levraut, et ce, pour un montant de 39 666,38 \$, incluant les taxes applicables.

(Budgets 2015, 2016 et 2017)

« ADOPTÉE »

14-10-953 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Championnat canadien de la Légion Jeunesse en Colombie-Britannique / Aide financière

CONSIDÉRANT que Najib El Andaloussi Elalj est résident de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membre du Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il a participé au championnat canadien de la Légion Jeunesse qui a eu lieu du 13 au 19 août 2014 à Langley en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour Najib El Andaloussi Elalj pour sa participation au championnat canadien de la Légion Jeunesse qui a eu lieu du 13 au 19 août 2014 à Langley en Colombie-Britannique;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-954 Club de natation Les Citadins / Qualification régionale / Jeux du Québec / Aide financière

CONSIDÉRANT que le Club de natation Les Citadins a été l'hôte de la qualification régionale des Jeux du Québec pour les régions Rive-Sud et Sud-Ouest le 21 juin 2014;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Club à l'égard de l'événement susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé au Club de natation Les Citadins à titre d'aide financière dans le cadre de la tenue de la qualification régionale des Jeux du Québec pour les régions Rive-Sud et Sud-Ouest le 21 juin 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-955 Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel / Événement « Les Anciens Canadiens de Montréal » / Commandite

CONSIDÉRANT la tenue d'une joute de hockey amicale entre l'équipe du Centre d'action bénévole L'Actuel et « Les Anciens Canadiens de Montréal » le 21 février 2015;

CONSIDÉRANT que cet événement organisé par la Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel vise à amasser des fonds afin de permettre au Centre le développement de ses services et la réalisation de ses projets;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Fondation à l'égard de l'événement susdit;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 5 000 \$ soit versé à la Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel à titre de commandite « Partenaire » afin d'assurer le succès de l'événement « Les Anciens Canadiens » qui aura lieu le 21 février 2015.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-10-956 Mesures d'urgence / Coordonnateur et coordonnateur adjoint / Désignation

CONSIDÉRANT la résolution 12-02-166 prévoyant l'adoption du plan de mesures d'urgence de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir les coordonnateur et coordonnateur adjoint en cas de mesures d'urgence;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie soient respectivement désignés coordonnateur et coordonnateur adjoint aux mesures d'urgence.

« ADOPTÉE »

14-10-957 Disposition de biens abandonnés / 60, rue Bourget

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 17 juillet 2014, récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 60, rue Bourget;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits biens est introuvable;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou son représentant, soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 60, rue Bourget;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou son représentant, soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

14-10-958 Circulation / Retrait / Arrêt obligatoire et passage piétonnier / Rue Chicoine

CONSIDÉRANT le déménagement du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges dans ses nouveaux locaux situés sur le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT qu'un arrêt obligatoire et un passage piétonnier avaient été installés sur la rue Chicoine afin de faciliter l'accès des usagers au Centre local de services communautaires (CLSC);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2014 à l'effet de retirer l'arrêt obligatoire et le passage piétonnier situés sur la rue Chicoine à la suite du déménagement du CLSC;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le retrait de l'arrêt obligatoire et du passage piétonnier situés sur la rue Chicoine à la suite du déménagement du CLSC;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder aux modifications requises et d'en informer, le cas échéant, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-10-959 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-32 / Vente de biens excédentaires

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la vente de biens excédentaires, 14 offres ont été reçues et par la suite ouvertes le 19 septembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service du greffe en date du 19 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les offres reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues à l'avis public sur la vente de biens excédentaires relatif à l'appel d'offres n° 401-110-14-32;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte les offres déposées par les soumissionnaires ci-après énumérés, et ce, pour les véhicules et/ou équipements suivants :

- camionnette « Ford 150 » 2008 (item 1) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 3 721 \$, taxes applicables non comprises;
- souffleur « John Deere SB84 » (item 2) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 1 651 \$, taxes applicables non comprises;
- chasse-neige 12 pieds « Tenco » (item 3) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 1 222 \$, taxes applicables non comprises;
- plateforme pour camion-citerne 12 roues (item 4) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 151 \$, taxes applicables non comprises;
- compresseur à air (item 5) à M. Ronald Meloche, 1557, rue des Cèdres, Saint-Lazare (Québec), J7T 2P8, pour un montant de 50 \$, taxes applicables non comprises;
- génératrice « Onan » (item 6) à M. Richard Lalonde, 174, rue Saint-François, Rigaud (Québec), J0P 1P0, pour un montant de 125 \$, taxes applicables non comprises;
- lot de deux chaufferettes à l'huile « O-T L » modèle série 6500 (item 7) à Automobiles S. Therrien, 974, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2W 2G6, pour un montant de 329 \$, taxes applicables non comprises;

- scie à ruban « Delta » (item 8) à M. Pierre Lefebvre, 642, route De Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0H4, pour un montant de 203 \$, taxes applicables non comprises;
- pompe émulsion asphaltique (item 9) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 101 \$, taxes applicables non comprises;
- pièces de plomberie (item 10), à la suite d'un tirage au sort entre deux soumissionnaires ayant déposé une offre du même montant, à M. Ronald Meloche, 1557, rue des Cèdres, Saint-Lazare (Québec), J7T 2P8, pour un montant de 10 \$, taxes applicables non comprises;
- lot de deux kayaks « Keowee 2 » vert et rouge (item 11) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 257 \$, taxes applicables non comprises;
- compresseurs d'air respirable « JMAR » modèle K15-3E (item 12) à Kerkeb Merh Loufi, 288, rue de la Poudrière, Verdun (Québec), H4G 3K1, pour un montant de 456 \$, taxes applicables non comprises;
- dégauchisseuse 6" « King Canada » modèle KC-60C (item 13) à Ébénisterie Sylvain Chabot, 36, rue Dumouchel, Candiac (Québec), J5R 6J6, pour un montant de 66 \$, taxes applicables non comprises;
- scie verticale « Milwaukee heavy duty » (item 14) à Ébénisterie Sylvain Chabot, 36, rue Dumouchel, Candiac (Québec), J5R 6J6, pour un montant de 763 \$, taxes applicables non comprises;
- lot de deux machines pour lignage « Jiffy » modèle 5000 (item 15) à Automobiles S. Therrien, 974, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2W 2G6, pour un montant de 66 \$, taxes applicables non comprises;
- fourche pour chargeuse avec attache rapide (item 16) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 331 \$, taxes applicables non comprises;
- tracteur « Kubota » modèle F2000 (item 17) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 557 \$, taxes applicables non comprises;
- réservoir d'huile à chauffage 111 litres « Granby » modèle 110003 (item 18) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de 27 \$, taxes applicables non comprises;
- lot de câbles et accessoires d'installation de câblage (item 32) à M. Guy St-Pierre, 560, chemin Duhamel, Pincourt (Québec), J7V 4E9, pour un montant de 105 \$, taxes applicables non comprises;

le tout conformément à l'avis public sur la vente de biens excédentaires relatif à l'appel d'offres n° 401-110-14-32.

« ADOPTÉE »

14-10-960 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-25 / Fourniture et installation d'une plate-forme élévatrice à l'édifice Jean-Marc Ducharme

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation d'une plate-forme élévatrice à l'édifice Jean-Marc Ducharme, 2 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 septembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-25;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Constructions R. Brossoit inc., 80, rue Marguerite-D'Youville, Beauharnois (Québec), J6N 3P4, pour la fourniture et l'installation d'une plate-forme élévatrice à l'édifice Jean-Marc Ducharme, et ce, pour un montant de 98 569,70 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-25;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1677.

« ADOPTÉE »

14-10-961 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-30 / Nettoyage des conduites d'égout sanitaire et nettoyage des puisards

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire et le nettoyage des puisards, 2 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 septembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kelly Sani-Vac inc., 100, rue Huot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire et le nettoyage des puisards, et ce, pour un montant de 44 918,09 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-30;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au nettoyage de conduites d'égout sanitaire et nettoyage de puisards et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-962 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-27 / Travaux de réparation de fissures, imperméabilisation et drainage des fondations du bâtiment situé au 143, boulevard Harwood

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de réparation de fissures, imperméabilisation et drainage des fondations du bâtiment situé au 143, boulevard Harwood, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 30 septembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-27;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Groupe Sol-Tech, 64, 25^e Avenue, Pincourt (Québec), J7W 4R5, pour les travaux de réparation de fissures, imperméabilisation et drainage des fondations du bâtiment situé au 143, boulevard Harwood, et ce, pour un montant de 37 867,02 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-27;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-330-00-443	(Contrat de déneigement)	34 200 \$
À :	02-701-22-522	(Entretien bâtiment)	34 200 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-10-963 Circulation / Interdiction de stationnement sur une distance de 5 mètres de part et d'autre d'une mesure de modération de circulation

CONSIDÉRANT la mise en place de bollards de sensibilisation et autres mesures de modération de circulation à plusieurs endroits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que, dans certains cas, il est préférable d'interdire le stationnement à proximité de ces dispositifs pour en assurer leur efficacité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2014 à l'effet d'interdire le stationnement des véhicules routiers sur une distance de 5 mètres de part et d'autre d'une mesure de modération de circulation pour laquelle une signalisation a été installée à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur une distance de 5 mètres de part et d'autre d'une mesure de modération de circulation pour laquelle une signalisation a été installée à cet effet;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-10-964 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Forbes

CONSIDÉRANT que la construction immobilière sur la rue Forbes provoque une augmentation de la circulation de camions lourds et rend difficile le maintien de la propreté de la rue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2014 à l'effet d'interdire le stationnement des véhicules routiers durant une période précise afin de permettre le nettoyage de la rue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers du côté ouest de la rue Forbes, entre la rue Boileau et le boulevard de la Gare, les vendredis de 9 h à 11 h, et ce, pour la période du 1^{er} avril au 15 novembre;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-10-965 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Mozart

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement du parc Mozart – appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 » totalisant un montant de 3 635 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1685.

« ADOPTÉE »

14-10-966 Rejet de l'offre de service / Appel d'offres n° 401-110-14-35 / Travaux de réparation des structures des piscines et pataugeoires Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix adressée à 4 entreprises pour l'exécution de travaux de réparation des structures des piscines et pataugeoires Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste, une seule offre a été reçue au plus tard le 18 septembre 2014 à 11 h;

CONSIDÉRANT que le montant de l'offre reçue est largement supérieur à l'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Services exp inc. en date du 29 septembre 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette l'offre de prix reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-14-35.

« ADOPTÉE »

14-10-967 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-17 / Entrepreneur général / Aménagement d'un amphithéâtre extérieur naturel et d'une scène dans le parc de la Maison-Valois

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement d'un amphithéâtre extérieur naturel et d'une scène dans le parc de la Maison-Valois – appel d'offres n° 401-110-14-17 » totalisant un montant de 737,25 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cet ordre de changement soit financé par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

14-10-968 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-12-25 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive – appel d'offres n° 401-110-12-25 » totalisant un crédit de 2 997 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

14-10-969 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-34 / Travaux de réhabilitation du stationnement municipal de l'avenue de la Fabrique

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation du stationnement municipal de l'avenue de la Fabrique, 8 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 octobre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, 7 des 8 soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-34;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Réhabilitation Du O inc., 5270, boulevard Cléroux, Laval (Québec), H7T 2E8, pour les travaux de réhabilitation du stationnement municipal de l'avenue de la Fabrique, et ce, pour un montant de 126 713,95 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-34;

QUE les dépenses visées par ce contrat soient financées par le fonds de stationnement.

« ADOPTÉE »

14-10-970 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 septembre 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 septembre 2014.

« ADOPTÉE »

14-10-971 PIIA / 3000, boulevard de la Gare / Modification au plan concept d'aménagement / Nouvel accès / Lot 4 865 030 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-09-137

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-137 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3000, boulevard de la Gare, la modification au plan concept d'aménagement du site tel que montré au document intitulé « Demande d'approbation au PIIA pour un nouvel accès au site » préparé par Fahey et associés en date du 26 août 2014, et ce, conditionnellement à l'adoption par la Ville du nouveau tracé de rue à l'égard du prolongement de la rue Maurice-Richard à l'ouest du boulevard de la Gare.

« ADOPTÉE »

14-10-972 PIIA / 182 à 188, boulevard Harwood / Réfection de la façade / Lot 1 545 848 / Zone C2-708 / CCU n° 14-09-139

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-139 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 182 à 188, boulevard Harwood, le projet de réfection de l'édifice Harwood, le tout tel que montré au document de présentation, dossier 14030, préparé par la firme Dimension 3 Architecture + design, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- le concept d'affichage devra être présenté à une séance ultérieure et devra être conforme au Règlement de zonage n° 1275;
- les équipements d'éclairage sobres et discrets devront être adaptés aux besoins spécifiques des piétons quant à leur hauteur, localisation, orientation et intensité, tout en assurant la sécurité des lieux.

« ADOPTÉE »

14-10-973 PIIA / 3-5, rue Saint-Michel / Modification de l'architecture du bâtiment principal et du garage détaché / Lot 1 675 450 / Zone C2-256 / CCU n° 14-09-140

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-140 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3-5, rue Saint-Michel, le projet de rénovation et d'agrandissement, le tout tel que montré au document préparé par Araceli Campa, en date du 16 juillet 2014, et ce, avec les modifications suivantes :

- la corniche devra être en tôle prépeinte de la couleur de la brique « Rockface » ou de couleur grise et la hauteur de la corniche devra être réduite à 30 cm (la tôle galvanisée est un matériau non autorisé);
- les colonnes de coin devront être constituées avec la pierre de type « Rockface ».

« ADOPTÉE »

14-10-974 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275 / Projet de développement résidentiel / Lots 3 961 520 et 3 374 796 / Zone I2-645 / CCU n° 14-09-143

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-143 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer l'affectation industrielle par une affectation résidentielle unifamiliale et mandate à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

14-10-975 PIIA / 3051-3061, boulevard de la Gare / Enseigne communautaire sur poteau / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU n° 14-09-147

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-147 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3051-3061, boulevard de la Gare, la demande pour l'installation d'une enseigne communautaire sur poteau, le tout tel que montré au document préparé par Forward Signs inc. en date du 17 mars 2014.

« ADOPTÉE »

14-10-976 PIIA / 358, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 546 074 / Zone H5-516 / CCU n° 14-09-148

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-148 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 358, avenue Saint-Charles, la demande de nouvelle enseigne sur poteau, le tout tel que montré au document préparé par Néoprint en date du 27 août 2014, et ce, avec la modification suivante :

- retirer les mots « café – machine – cadeaux ».

« ADOPTÉE »

14-10-977 PIIA / 75 à 83, route De Lotbinière / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-09-149

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-149 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 75 à 83, route De Lotbinière, la demande d'approbation d'une enseigne sur poteau dans le cadre du Règlement n° 1277 sur les PIIA, le tout tel que présenté au document préparé par Infografilm en date du 26 mars 2014.

« ADOPTÉE »

**14-10-978 PIIA / 19, rue Saint-Louis / Rénovation extérieure / Lot 1 675 471 /
Zone H2-252 / CCU n° 14-08-132 / Modification de la résolution 14-09-867**

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-867 acceptant, à l'égard de l'immeuble sis au 19, rue Saint-Louis, le projet de rénovation extérieure de la résidence;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé, le 25 septembre 2014, une demande de modification à son projet de rénovation;

CONSIDÉRANT que cette modification a pour but de remplacer le revêtement de toit existant par un revêtement similaire et que par conséquent, elle n'a pas à être représentée au Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 14-09-867 soit modifiée en remplaçant le revêtement d'acier de type « ideal roofing » par du bardeau d'asphalte.

« ADOPTÉE »

**14-10-979 Adoption second projet / Règlement n° 1274-17 / Règlement omnibus
modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro
1274**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 septembre 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1274-17 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 octobre 2014 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1274-17 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**14-10-980 Adoption second projet / Règlement n° 1275-217 / Règlement omnibus
modifiant le Règlement de zonage n° 1275**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 septembre 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-217 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 octobre 2014 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-217 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

14-10-981 Adoption / Règlement n° 1692-01 / Modification / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1692-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1692-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville ».

« ADOPTÉE »

14-10-982 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-Haut au bout des rues du Canari et des Alouettes

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-218 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés dans la zone A-827 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 octobre 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-10-983 Avis de motion / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-Haut au bout des rues du Canari et des Alouettes

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés dans la zone A-827.

14-10-984 Avis de motion / Règlement n° 1480-12 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

14-10-985 Avis de motion / Règlement n° 1693-01 / Règlement abrogeant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Harden » / Entrées de services municipaux et remplacement d'un ponceau / Chemin Dumberry

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Harden » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de construction des entrées de services municipaux et le remplacement d'un ponceau sur le chemin Dumberry relatifs au « Projet d'élargissement du chemin Dumberry Phases 1 et 2 » y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

14-10-986 Autorisations de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations suivantes accordées par la direction générale :

- Mise en place d'affiches directionnelles annonçant la collecte de sang Hema Québec des pompiers le 25 septembre 2014;
- Tenue d'un lave-auto le 4 octobre 2014 (remis au lendemain en cas de mauvais temps) au 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes, dans la cadre de la levée de fonds de l'Harmonie de la Cité de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

14-10-987 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-10-988 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-10-989 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 25 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe